



MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 35.175

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse  
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 1er décembre 1921

*Sub. des peint.*

*à inscrire  
à l'inventaire*

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 21 de l'écoulé, N° 5278,  
j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assurer le place-  
ment, dans les galeries du Musée, des oeuvres suivantes, lé-  
guées par Mme Vve Scheemaecker, née Van Stalle:

*5278*  
4353  
4354  
4355  
4356  
de 4357 à 4360 inclus

- 1) Marine, par Joseph Vernet; ✓
- 2) Paysage boisé, par Coosemans;
- 3) Après la séance, par Max Volkaert;
- 4) Intérieur, par Eug. De Block;
- 5) Quatre gravures, d'après Lebrun. ✕

LE MINISTRE, a.i.,

*Javier Neufosse*

A Monsieur le Conservateur en Chef  
du Musée royal des Beaux-Arts.

Bruxelles, le 21 novembre 1921.

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 5 septembre 1916 notre Collège vous faisait connaître qu'il avait émis un avis favorable à l'entrée dans nos collections des oeuvres suivantes léguées au Musée par Mme Vve Scheemaecker, née Van Stalle :

1. Marine par Joseph Vernet.
2. Paysage boisé par Coosemans
3. Après la séance par Max Volckaert
4. Intérieur par Eug. De Block.
5. Quatre gravures d'après Lebrun.

Toutefois la délivrance du legs avait été retardée parce que l'Administration des Hospices - légataire universelle de Mme Scheemaeckers n'avait pas encore été autorisée à accepter ce legs. Cette formalité étant à présent accomplie, le notaire Delwart vient de nous aviser que nous pouvons entrer en possession des oeuvres léguées et choisies par la Commission Directrice.

En conséquence, je vous prie de me dire, Monsieur le Ministre, si elles peuvent être inscrites dans notre inventaire.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

Bruxelles, le 21 octobre 1921.

Monsieur le Notaire,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien remettre au porteur les oeuvres léguées au Musée par feu Mme Scheemacker et dont ci-dessous l'énumération.

Veuillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur-adjoint,

1. Marine, par Joseph Vernet.
2. Paysage boisé par Coosemans. +
3. Après la séance par Max Volkaert.
4. Intérieur par De Block +
5. Quatre gravures d'après Lebrun.  
au total 8 oeuvres;

V. Delwart  
Notaire  
Bruxelles.

Céléph. Linth.<sup>t</sup> 175.

Etude: Rue du Commerce, 105  
(près la rue Guimard)  
le 17 oct. 1921.

Mon cher Pierre,

Mme Scheussacker avait légué tous ses tableaux à l'état. Il y a très longtemps déjà, des délégués de la Commission des Hérités sont venus voir la Collection, et, abandonnant les croûtes, ont retenu un certain nombre de toiles, que je tiens depuis lors à leur disposition, mais qu'on n'est jamais venu chercher.

Le legs étant ainsi déterminé, cela n'a pas nuï à la liquidation de la succession, qui est heureusement complètement terminée.

Ce me rendrais grand service en faisant prendre les susdits tableaux, car je voudrais disposer pour et hiver de

la Salle où j'étais jalousement enfermé  
le précieux trésor. Drevier moi 48  
hrs d'année, et merci idem.

Merci également pour la liste des  
créances (aucun) de ta tante Elsie.

Des meilleures amitiés à vous  
tout et bien cordialement à toi.

Bellevue

Henri D. Baugier



CABINET  
DU CONSERVATEUR EN CHEF

BRUXELLES, LE 27 Septembre 1921

Cher Monsieur Bautier,

Une information nous est venue du Notaire Delwart suivant laquelle celui-ci tiendrait à la disposition des Musées Royaux, certains tableaux et estampes légués à l'Etat par Madame Veuve Scheemacker.

Cette affaire doit vous concerner et non pas nous. Je vous en fais part à tout hasard et un peu tardivement peut être; mais il n'y a pas d'embarras, car je sais que le clerc, qui s'occupait de la chose, était absent jusqu'au milieu de Septembre.

Croyez, mon cher Monsieur, à mes sentiments bien dévoués.

Le Conservateur en Chef,

RÉCÉPISSÉ

*J. Schalken  
Sep. Schenmaeker*

Je reconnais avoir repris possession de ..... l'ouvrage ..... soumis  
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET  
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° ..... en date  
du *un portrait famille*

Bruxelles, le *4 Mars* 19*20*

*René Dethier-Lamureau*



exposé le 24.9.16  
Monsieur

23 nov. 1916

Comme suite à ~~notre~~ votre lettre du  
13 octobre dans notre Collège de puis con-  
naissance de vos dernières résolutions, vous  
avez et honneur de vous faire connaître  
que conformément à l'esprit, la Commission  
des chaires de lectures et assistants les  
dévotion laïque à l'Etat par les  
Schramm ~~est~~ de se consacrer  
de s'occuper de leur acceptation, pour la galerie  
de l'Etat. ~~En ce qui concerne~~ <sup>Notre</sup>  
Collège d'ailleurs un droit que on se les  
à jamais réservés et s'écrit de ce legs  
un assez grand nombre de membres et  
s'en réserve que ainsi que l'épave tableaux  
et deux graveurs dont les titres vous ont  
leur parts et s'écrit un par les  
le notaire Delcourt. [Vous avez donc  
accepté ~~une partie des~~ une partie des legs. Et  
~~Notre Collège d'ailleurs un droit que on se les~~  
~~de suite que des tableaux réservés.~~

[Notre décision a été unanimement transmise à  
lui le notaire Delcourt et à lui: le Directeur  
Barthou Directeur général des Bénévoles,  
Notre c'est à ce nous fonctionnaires personnes.  
vous que vous devriez vous adresser pour  
ce qui concerne les décisions de l'Etat.

Quant à l'emploi <sup>des</sup> ~~des~~ il n'en a pas de  
faire des tableaux non acceptés, et n'appartient  
c'est une question qui est en dehors de la compé-  
tence de notre Collège et par laquelle il ne lui  
appartient pas de se prononcer.

Agréer de vous. le président.

A lui: Ch. Journaux 22 rue de l'Association

Bruxelles le 20 <sup>g<sup>re</sup></sup> - 1916  
22 rue de l'Association

Monsieur le Président,

Ayant à statuer comme  
arbitre dans une contestation  
entre les Hospices de Bruxelles,  
et les héritiers Schermaecker,  
je me suis permis le 18 8<sup>bre</sup>  
et comme suite à votre lettre n<sup>o</sup>  
5278 un Notaire de Brabant, de vous  
demander si le legs fait à l'Etat

est ou non accepté par l'Etat.

Il m'est indispensable d'être  
fixé à cet égard pour pouvoir  
décider à qui doivent être  
attribués les tableaux en cas  
de non acceptation de legs.

Veuillez agréer, Monsieur  
le Président, l'assurance de  
ma considération distinguée

Ch. Harpigny

au Comte de Salainy, Président  
de la Commission des Musées Royaux

188<sup>th</sup> - 1416

22 rue de l'association  
Messieurs le Président,

Par lettre du 5 y<sup>vo</sup> vous  
avez fait savoir à M. le  
Notaire Delvaux que votre  
collège ne désirait faire entrer  
dans la collection des Musées  
royaux que cinq des tableaux  
signés par M<sup>me</sup> de Schumacker

à M. le comte Jacques de Lubin  
Président de la Commission  
Musées.royaux  
Sen

à l'Etat belge.

Les exécuteurs testamentaires de  
la decessus me prient de vous  
demander ce que le légataire  
désire qu'il soit fait des  
autres tableaux signés.

Cette question doit être posée  
parce que le legs descendrait  
caduc s'il n'était pas accepté  
pour le tout.

Kerstley agréé, Monsieur le Président,

Uapruu de ma coue;  
: d'atim d'atiquu.

Ch. Harper  
1872

TABLEAUX

- X 1.- Paysage et animaux de Verboeckhoven. \_\_\_\_\_
- X 2.- Coq et poules, deux pendants par Maes. \_\_\_\_\_
- X 3.- Après la séance par Max Volkaert. \_\_\_\_\_
- X 4.- Les nouveaux nés, par Castéau. \_\_\_\_\_
- X 5.- Moutons, d'après Verboeckhoven. \_\_\_\_\_
- X 6.- Paysage boisé, par Coosemans. \_\_\_\_\_
- X 7.- Chevaux, deux tableaux par T'Sc haggény. \_\_\_\_\_
- X 8.- Cour de ferme, par Franz Van Leemputten. \_\_\_\_\_
- X 9.- Enfants, par Jean Verhas. \_\_\_\_\_
- X 10.- Paysage du Gué et à l'abreuvoir deux tableaux par Verboeckhoven. \_\_\_\_\_
- X 11.- Le Marchand ambulante par David Col. \_\_\_\_\_
- X 12.- Retour du jardin, par Franz Verhas. \_\_\_\_\_
- X 13.- Retour de la chasse, par Edmond De Heuvel. \_\_\_\_\_
- X 14.- Intérieur breton, par le même. \_\_\_\_\_
- X 15.- Vache et moutons par Louis Robbe. \_\_\_\_\_
- X 16.- Intérieur, oiseau apprivoisé par Edmond De Heuvel. \_\_\_\_\_
- X 17.- Coq et poules, deux pendants par Maes. \_\_\_\_\_
- X 18.- Site dans l'Ile de Capri et pendant, par Lovatti. \_\_\_\_\_
- X 19.- Quatre gravures d'après Lebrun (se trouvent au premier étage dans la place vers le jardin.) \_\_\_\_\_
- X 20.- Un tableau " Marine " par Joseph Vernet, ~~Vernet~~ \_\_\_\_\_
- X 21.- Un tableau " Intérieur " par Eugène De Block. \_\_\_\_\_

Coosemans 5-221. -

Vernet - 4 contre 3.

Gravures - unanimité.

De Block - 5 contre 2

Volkaert - 4 pour contre 3 non.

105 P...  
Coosemans

26 p...  
H...

-----

5 septembre 1916.

Empire l 6-7-1916

Monsieur le Notaire.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège a examiné dans sa dernière séance les oeuvres léguées à l'Etat belge par Mme Vve Scheemaeker. Un voeu favorable a été émis à l'entrée des oeuvres suivantes dans les collections des Musées royaux:

- 1°/ Marine par Joseph Vernet
- 2°/ Paysage boisé par Coosemans
- 3°/ Après la séance par Max Volkaert
- 4°/ Intérieur par Eug. de Block
- 5°/ Quatre gravures d'après Lebrun.

M.E. Verlant, directeur général des Beaux-Arts a été averti de ces décisions. Notre Collège vous a renvoyé toutes les oeuvres que vous avez bien voulu lui confier provisoirement aux fins d'examen; vous voudrez bien nous aviser dès que la délivrance du legs pourra se faire régulièrement, afin que nous puissions faire prendre définitivement pour le musée les oeuvres choisies par notre Collège.

Aître Delwart

Notaire à Bruxelles.



Veillez agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de notre consi-  
dération la plus distinguée

Pour la Commission directrice

Le Membre-Secrétaire

Le président.

VOIRRON

LEFEBVRE

PAFFER

LEFEBVRE

PAFFER

5 septembre 1916.

*Lammes*

*expédié le 6*

Monsieur le directeur général.

Comme suite à votre lettre du 21 août dernier, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège a examiné dans sa dernière séance les tableaux et gravures constituant le legs Schoemaker qui faisait l'objet de la lettre précitée.

Voici l'énumération des œuvres qui nous ont été confiées provisoirement par M. le notaire Delwart aux fins d'examen.

- 1 Paysage et animaux de Verboeckhoven
- 2 Coq et poules, deux pendants par Maes
- 3 Après la séance par Max Volkaert
- 4 Les nouveaux nés par Gastau
- 5 Moutons d'après Verboeckhoven
- 6 Paysage boisé par Coosemans
- 7 Chevaux, deux tableaux par T'Schaggeny
- 8 Cour de ferme, par Franz Van Peenputten
- 9 Enfants par Jean Verhas
- 10 Paysage du Gué et à l'abreuvoir deux tableaux par Verboeckhoven

Monsieur E. Verlant

Directeur général des Beaux-Arts

au Ministère des Sciences et des Arts.

- 11 Le Marchand ambulant par David Col.
- 12 Retour du jardin par Frans Verhas
- 13 Retour de la Chasse par Edmond De Heuvel
- 14 Intérieur breton , par le même
- 15 Vache et Moutons , par Louis Robbe
- 16 Intérieur ,oiseau apprivoisé par Ed De Heuvel
- 17 Coq et poules ,deux pendants par Maes
- 18 Sit dans l'Île de Capri et pendant, par Lovatti
- 19 Quatre gravures d'après Lebrun
- 20 Une Marine par Joseph Vernet
- 21 Intérieur par Eug. De Block.

Appelé à se prononcer sur les tableaux et gravures ci-dessus désignés notre collège a émis un avis favorable à l'entrée des œuvres suivantes dans les collections du Musée.

- 1°/ Marine par Joseph Vernet
- 2°/ Paysage boisé par Coosemans
- 3°/ Après la séance par Max Volksert
- 4°/ Intérieur par Eug. De Block
- 5°/ quatre gravures d'après Lebrun.

Les autres œuvres ont été l'objet d'un vote négatif.

M. le notaire Delwart n'a permis le transport des tableaux et gravures de la succession Scheemacker au local de notre Collège qu'à la condition que toutes les œuvres lui fussent retournées après notre séance d'examen. En effet la délivrance du legs ne peut encore se faire régulièrement, les Hospices, légataires universels, n'ayant encore pu être autorisés légalement à accepter. Les œuvres choisies par notre Collège seront donc momentanément restituées à M. le notaire Delwart.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de  
notre haute considération

pour la Commission directrice

le Membre-Secrétaire Le président.

V. Dehwaert

Notaire

Bruxelles.

Telephone C. 1598

Rue du Commerce, 105 (rue Guimard)

le 2 septembre 1916

L'ami

Monsieur Pierre-Jevaert,

Je me propose de vous faire parvenir la liste, extraite de l'inventaire, des tableaux légués à l'Etat par Madame Scheemaekers, ainsi que le petit reçu que je vous prierais, pour la bonne règle, de vouloir bien signer, et où j'ai indiqué le motif pour lequel la délibération régulière du legs ne pouvait pas encore se faire.

Les tableaux seront donc à votre disposition cet après-midi.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire,

l'assurance de vos sentiments les plus  
distingués

Belmont

Monsieur Fereus - Jevaert  
Secrétaire de la Commission des Musées Royaux  
9, rue du Musée

~

Reçu du Notaire Delvaert, à l'examen,  
les tableaux légués à l'État par feu  
Madame Schennocker; ces tableaux  
seront retournés audit notaire après  
examen par la Commission du Musée;  
la délivrance du legs ne pouvant encore  
se faire régulièrement (parce que les  
Hospices, légataires universels, n'ont  
pu encore être autorisés légalement  
à accepter).

Bruxelles 2 Septembre 1918.

P. Vermeir - Gevaert

Copie-Extrait

Je soussigné Maître Adolphe Pêtre notaire de résidence à Saint Gilles lez Bruxelles substituant son confrère Maître Valentin Delwart notaire résidant à Bruxelles.

Dépositaire du testament mystique en date à Bruxelles du douze octobre mil neuf cent quinze, dont l'acte de suscription a été dressé par le notaire soussigné le quinze du même mois, le tout déposé au rang de ses minutes suivant acte de son ministère du vingt six novembre suivant de Madame Sophie Pauline Van Stalle veuve de Monsieur Jean Jacques Scheemaeker, en son vivant rentière, domiciliée à Bruxelles avenue Louise 292 y décédée le douze novembre dernier, sans laisser d'héritiers réservataires.

Déclare que :

1°/Le dit testament contient un legs quitte et libre de droits de succession et frais quelconques-au profit de l'Etat Belge des tableaux et gravures garnissant la maison avenue Louise 292 dépendant de la succession de Madame Veuve Scheemaeker -sauf les portraits de famille -et en outre douze assiettes en argent damasquinées renfermées dans un coffre-fort à la Société Général

T.S.V.P.



Extrait d'un testament mystique de M. Van Stalle veuve de M. Schaeckker.

Jé lègué en fin:

A l'Etat belge mes tableaux et gravures qui garnissent la maison que j'habite avenue Louise 292, sauf les portraits de famille; en outre les douze assiettes en argent damasquiné renfermées dans mon coffre-fort à la Société générale.

Reçu du notaire Delwart, à l'examen  
les tableaux lègués à l'état par feu Madame  
Scheemaeker, ces tableaux seront retournés  
au dit notaire après examen par la Commis-  
sion du Musée, la délivrance du legs ne pouv-  
ant encore se faire régulièrement (parce  
que les Hospices, légataires universels,  
n'ont pu encore être autorisés légalement  
à accepter )

Bruxelles le 2 septembre 1916

(s) Fierens <sup>u</sup> Gevaert.

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS  
—  
ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS  
—

Bruxelles, le 21 août 1916

N° 35175.  
—

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'administration.

1 ANNEXE  
—

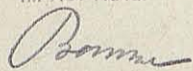
Messieurs,

Par lettre du 11 août courant, Mr. le Notaire Delwart, de Bruxelles, rue du Commerce, 105, m'a fait parvenir une expédition conforme du testament mystique de M<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Schée-macker, née Sophie Pauline Van Stalle, qui comprend un legs en faveur de vos musées.

J'ai l'honneur de vous communiquer ce document, en vous priant de me faire connaître le plus tôt possible votre avis au sujet de la suite à donner à cette affaire.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

GESEHEN  
DER VERWALTUNGSCHEF  
BEI DEM GENERALGOVERNEUR IN BELGIEN  
IM AUFTRAG.



Le Directeur général,

